



Maîtrise de la diffusion de Gastro-Entérite Aiguë (GEA) en EHPAD



DEFINITIONS

Les gastro-entérites aiguës (GEA) sont des infections digestives bénignes à prévalence hivernale. La transmission oro-fécale se fait :

- par contact direct avec un résident ou professionnel infecté
- par contact indirect avec l'environnement contaminé : aliments souillés ou gouttelettes projetées par les vomissements.

Elles sont principalement d'origine :

- virales (Norovirus, Rotavirus, Adénovirus entérique, Astrovirus, Coronavirus, Torovirus)
- mais aussi bactériennes (Salmonella, Shigella, Campylobacter, Escherichia)
- ou parasitaires (Giardia, Cryptosporidium et Entamoeba histolytica).

Une épidémie se définit par la survenue d'au moins 2 cas sur une même période, dans un même espace. Elle doit être signalée à l'ARS à partir de 5 cas en 4 jours.

DIAGNOSTIC CLINIQUE D'UNE GEA

Apparition soudaine chez un résident, sur une période de 24h :

- d'au moins *2 épisodes de vomissements*
- ou *d'une diarrhée* (selles liquides, à la fréquence de 2 selles de plus que ce qui est considéré comme normal pour le résident en l'absence d'une autre cause (médicaments, pathologie chronique, stress))
- et accompagnés d'au moins un symptôme suivant : *fièvre, nausées, douleurs ou crampes abdominales, céphalées.*



Mesures à prendre dès le premier cas de GEA



En cas de suspicion, rappeler le respect des Précautions Standard pour tout résident, Respecter les **Précautions complémentaires de type Contact pour les résidents atteints**

Effectuer un geste d'hygiène des mains immédiatement avant puis après tout contact avec un Résident malade, après tout contact avec son environnement proche, avant de sortir de la chambre

En cas de contact direct avec les résidents ou avec des objets potentiellement contaminés par les selles (bassins, chaise percée...), **porter un tablier à usage unique ou une surblouse et porter des gants à usage unique.**

Mettre la **signalétique** sur la porte de la chambre du résident atteint d'une GEA.

RECENSER LE PREMIER CAS DE GEA SUR LA FICHE DE SURVEILLANCE

LE MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL

- Limiter le stock de matériel à usage unique dans la chambre, aux besoins d'une journée
- Nettoyer et désinfecter quotidiennement et dès souillures, le matériel réutilisable dédié au résident pendant sa gastro-entérite.
- Veiller à l'intégrité des housses de matelas et les nettoyer/désinfecter lors de la réfection du lit.

L'ENTRETIEN DES SURFACES ET DES LOCAUX

- Réaliser le bio nettoyage (en insistant sur poignées de porte, barrières de lit, sonnette d'appel, sanitaires...) au moins 1 fois par jour avec un détergent désinfectant virucide. Certains microbes nécessitent une désinfection avec de l'eau de Javel, solution à 2,6% diluée au 1/5^{ème}.



Le personnel chargé du bio nettoyage **ne doit pas servir** les repas ou manipuler de la nourriture (éviter contamination croisée) **sans avoir pratiqué une hygiène des mains et protégé sa tenue de base auparavant**

Le traitement du linge, de la vaisselle et l'élimination des déchets relèvent des procédures habituelles dans l'établissement.

Le linge

- Tout linge souillé doit être emballé dans des sacs étanches.
- Le linge repris par la famille est mis immédiatement dans un sac plastique pour éviter toute manipulation avant un traitement en machine.

Les déchets ne sont pas considérés comme des DASRI et sont à évacuer dans les DAOM ou selon le protocole en vigueur dans l'EHPAD.

La vaisselle et le service des repas : Pas de traitement spécifique

L'ENTRETIEN DE BASSIN DE LIT OU CHAISE PERCÉE

En l'absence de lave-bassins, il est recommandé d'utiliser des sachets protecteurs de bassins et/ou de chaises percées. A défaut, il faudra veiller à la **désinfection du bassin ou chaise percée après chaque usage**

INFORMATION DU RESIDENT ATTEINT ET DE SES VISITEURS

- Limiter les visites, en particulier des enfants
- Eviter l'utilisation des sanitaires du résident par les visiteurs
- Réaliser une hygiène des mains à la sortie de la chambre



CONDUITE A TENIR DEVANT UNE ÉPIDÉMIE DE GEA

INFORMER LE MEDECIN COORDONATEUR, LA DIRECTION, L'ÉQUIPE D'HYGIÈNE (signalement interne)



INFORMER L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SOIGNANT

- Explication des précautions complémentaires "contact" à toutes les personnes intervenant auprès des résidents, y compris les intervenants extérieurs (médecins, IDE libéraux, kinésithérapeutes, personnel intérimaire, personnel de remplacements, bénévoles...)

INFORMER TOUS LES RESIDENTS

Leur demander :

- de limiter leurs déplacements à l'extérieur de la chambre (arrêt temporaire des activités en collectivité)
- d'utiliser exclusivement les sanitaires de leur chambre
- de réaliser une hygiène des mains après chaque passage aux toilettes, avant les repas

INFORMER TOUS LES VISITEURS PAR AFFICHAGE

RENFORCER LES MESURES D'HYGIENE DANS TOUTE LA COLLECTIVITE

- Prévoir du matériel dédié aux résidents atteints. **A défaut**, effectuer leur prise en charge en dernier pour les soins, l'hôtellerie, l'entretien des chambres...
- Pas de transfert des résidents symptomatiques, sauf exception.

RECHERCHER UNE ETIOLOGIE

- Diagnostic microbiologique : **coproculture sur prescription médicale**
- Des échantillons issus de 5 résidents différents, au minimum doivent alors être réalisés et rapidement acheminés au laboratoire.
- En cas de suspicion de TIAC : analyse d'échantillon alimentaire par la DDPP depuis le 1^{er} janvier 2010 (la Direction départementale de la protection de la population (anciennement nommée la Direction des Services Vétérinaires (DSV)



SIGNALER A L'ARS

- Un signalement doit être fait à l'ARS, si au moins 5 résidents ont développé une GEA en 4 jours (cf. fiches de signalement, disponibles sur le site de l'Agence Régionale de Santé)



SUIVRE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE

- Utiliser la fiche de surveillance

INFORMER DE LA FIN DE L'ÉPISODE :

- Les professionnels, pour la levée des précautions complémentaires
- Les visiteurs et les résidents, en ôtant les affiches informatives
- L'ARS (verso fiche de signalement)

Abréviations :

DAOM :	Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères
DASRI :	Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux
DDPP :	Direction Départementale de la Protection de la Population
GEA :	Gastro-Entérite Aiguë
TIAC :	Toxi-Infection Alimentaire Collective
ARS :	Agence Régionale de Santé

Documents de référence :

- Instruction n°DGS/RI1/DGCS/2012/433 du 21 décembre 2012 relative aux conduites à tenir devant les IRA et GEA dans les collectivités de personnes âgées.
- Conduite à tenir devant les gastro-entérites aiguës en établissement d'hébergement pour personnes âgées, HCSP, Rapport janvier 2010.
- Recommandations nationales. Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact. 2009. SF2H.

